

Montréal, le 17 septembre 2009

Par courrier électronique

Destinataires : Gaz Métro et tous les intervenants

**Objet : Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration à la performance de Gaz Métro
Notre dossier : R-3693-2009**

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la correspondance transmise hier et aujourd'hui par certains participants relativement au report des deux rencontres prévues les 23 et 25 septembre 2009 dans le dossier mentionné en titre. La formation des régisseurs chargée de ce dossier me mandate de vous transmettre la présente.

La Régie constate que, conformément à la décision D-2009-082 rendue le 30 juin 2009, Gaz Métro a déposé la Grille d'évaluation du mécanisme le 17 août 2009. Le 11 septembre 2009, soit à l'intérieur du délai indiqué à cette même décision, Gaz Métro a déposé le document complémentaire à cette Grille d'évaluation demandé par la FCEI et UC.

Bien qu'elle soit tout à fait consciente du fait que le calendrier réglementaire de l'automne est très chargé, la Régie constate qu'en regard à ce calendrier, la fixation de nouvelles dates de rencontres risque d'inévitablement retarder le processus mis en place dans le présent dossier et, en conséquence, rejette la demande de report des rencontres des 23 et 25 septembre 2009.

Dans ce contexte, la Régie attendra de Gaz Métro qu'elle lui transmette, de même qu'aux intervenants, l'ordre du jour de ces deux rencontres dans les meilleurs délais possibles.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/